

## Comité Syndical • Séance du 28/01/2021

### Compte-Rendu de réunion

10h50 : N. GARCIA ouvre la séance. Il excuse la Présidente, Mme H. MALHERBE, et remercie les personnes présentes pour leur mobilisation malgré les nombreux changements en termes d'organisation.

Il rappelle qu'étant donnée l'évolution du contexte sanitaire, il a été convenu de faire le Comité Syndical en visioconférence conformément à ce que permet la loi du 14 novembre 2020 qui remet en vigueur l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Il commence donc par faire l'appel des délégués au Comité Syndical ce qui permet de constater l'obtention du quorum.

Conformément aux documents transmis en amont aux membres du Comité Syndical et afin que l'assemblée puisse se tenir et délibérer valablement, N. GARCIA propose de voter une délibération préalable qui indique les modalités d'organisation des Comités Syndicaux. Comme le veut la loi, cette délibération précise notamment comment se fait l'identification des participants, la conservation des débats et l'organisation du scrutin.

*La délibération n°1, relative aux modalités d'organisation des Comités Syndicaux dématérialisés est votée à l'unanimité.*

N. GARCIA propose ensuite l'ordre du jour suivant :

**I. Compte-Rendu des précédents Comités Syndicaux**

**II. Informations et actualités**

**III. Administration du Syndicat Mixte**

- a. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – *Délibération n°1*
- b. Demande d'aide pour le financement des postes pour l'année 2021 : *délibération n°2*
- c. Constitution de la Commission D'Appel d'Offre – *Délibération n°3*
- d. Adoption du régime indemnitaire RIFSEEP : *délibération n°4*

#### **IV. Dossiers techniques**

- a. Suivi quantitatif et qualitatif des nappes : bilan de l'année 2020 : *Délibération n°5*
- b. Travaux : mises aux normes et rebouchages de forages : *Délibération n°6*
- c. Action d'éducation et de sensibilisation en milieu Scolaire - année 2021-2022 » !  
*Délibération 7*

*Cette d'ordre du jour est validé par le Comité Syndical à l'unanimité.*

#### **1 Compte-rendu des précédents Comités Syndicaux**

---

N. GARCIA met au vote les comptes rendus des deux précédents Comités Syndicaux pour validation. Ils ont été joints au courrier d'invitation :

- Compte-rendu du 13 février 2020
- Compte-rendu du 20 octobre 2020

*Ces deux comptes-rendus sont validés à l'unanimité.*

#### **1 Informations et actualités**

---

##### **Etat des nappes**

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'état des nappes en ce mois de janvier 2021.

Ce dernier présente les données et indique qu'au sortir d'une année 2019-2020 hydrologique très humide, l'état quantitatif des nappes était conforme ou supérieur aux normales. L'automne 2020 en revanche a été inférieur de 43% aux normales pluviométrique. Dans ce contexte, le niveau des nappes reste satisfaisant avec cependant des signes de dégradation sur la partie amont de la plaine du Roussillon dans la vallée de la Têt et surtout sur la bordure côtière nord où le niveau de vigilance va être rapidement atteint.

N. GARCIA indique que ce constat nous rappelle que même si la situation reste globalement satisfaisante, la situation peut se dégrader rapidement et que la prochaine saison estivale n'est pour l'heure pas du tout assurée en termes de ressource en eau. Il rappelle également que ce bon état conjoncturel ne doit pas masquer la baisse des niveaux d'eau des nappes Pliocène sur le long terme.

C. CHIVILO propose de communiquer sur l'état des nappes et son évolution qui peut être préoccupante. Ceci d'autant plus au vu du comportement de certains citoyens.

N. GARCIA prend bonne note de cette remarque.

J. GILLON. rappelle qu'en tant que nouvel élu, il a participé à la demi-journée d'information du précédent Comité Syndical. Il a par ailleurs pris connaissance du long article du journal « l'Indépendant » concernant le projet de « tuyau » devant relier le

barrage de Vinça et la retenue de Villeneuve de la Raho. Il serait donc intéressé par une discussion de fond concernant la gestion de la ressource en eau.

N. GARCIA pense que cela peut être intéressant d'avoir cette discussion en faisant un Comité Syndical commun avec la CLE qui a une grande importance en termes de gestion de la ressource.

M. BRETON informe l'assemblée que la commune de Leucate a décidé de supprimer toutes les douches de plage pour la saison estivale 2021 et qu'une communication du Syndicat Mixte sur la bonne gestion de la ressource aidera la commune dans sa démarche. Elle souhaite connaître les communes du Roussillon qui ont déjà pris une telle mesure.

N. GARCIA indique qu'en termes pédagogiques et de communication sur la nécessité de préserver la ressource en eau, il s'agit d'une très bonne mesure.

H. TACHRIFT ajoute qu'à sa connaissance, seule la commune de Torrelles a réalisé une telle démarche sur la plaine du Roussillon. Il ajoute que cela a été très bien accepté par les usagers.

## 2 Administration du Syndicat Mixte

---

### Débat d'Orientation Budgétaire 2021

N. GARCIA présente les grandes lignes de la notice du Débat d'Orientation Budgétaire transmise aux membres du Comité Syndical et donne la parole au Directeur pour qu'il en détaille le contenu. Cette présentation n'appelle aucun commentaire de la part de l'assemblée. N. GARCIA propose donc de passer au vote.

*La délibération n°1 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est adoptée à l'unanimité.*

### Demande d'aide pour les postes des agents du Syndicat Mixte

N. GARCIA rappelle que l'Agence de l'Eau et la Région sont des partenaires historiques du Syndicat Mixte des nappes. L'Agence de l'Eau finance 4 postes à hauteur de 50% (70% pour le Chargé de Mission PGRE). Afin de solliciter ses institutions une délibération est nécessaire chaque année. En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

*La délibération n°2 relative au financement partiel des postes par l'Agence de l'Eau et la Région est adoptée à l'unanimité.*

### Constitution de la Commission D'Appel d'Offre

N. GARCIA indique que lors du précédent Comité Syndical, il n'a pas été procédé à l'élection des membres suppléants pour la composition de la CAO. Il convient donc de procéder à nouveau à cette élection.

Il rappelle que la CAO est constituée de la Présidente et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. N. GARCIA demande s'il y a des candidatures. En l'absence de candidatures il est proposé que les membres titulaires soient les membres du bureau (1 représentant par collège) et que leurs suppléants au conseil syndical soit leurs suppléants à la CAO. Cette proposition est validée à l'unanimité. Ainsi N. GARCIA propose les candidatures suivantes :

#### Titulaires

- Hermeline MALHERBE (Présidente)
- Nicolas GARCIA
- Théophile MARTINEZ
- Marie CABRERA
- Ali HARIBOU
- Patrick CASADEVALL

#### Suppléants

- Françoise FITER
- Rafaël MARCO
- Patrice AYBAR
- Jean-Pierre SAURIE
- Régis GARCES

*La délibération n°3 relative à la constitution de la Commission d'Appel d'Offre est adoptée à l'unanimité.*

#### **Adoption du régime indemnitaire RIFSEEP**

N. GARCIA rappelle que l'Etat a mis en place un nouveau régime indemnitaire censé mieux prendre en compte les compétences et l'engagement professionnel des agents. Les derniers décrets concernant les agents de catégorie A sont parus en 2019.

Il convient donc désormais de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire. N. GARCIA indique que les attributions individuelles du RIFSEEP seront définies par l'autorité territoriale, en fonction des groupes de fonction dans la limite des plafonds tels que proposés dans le rapport joint à l'invitation.

En l'absence d'observations, N GARCIA propose de passer au vote

*La délibération n°4 relative à la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP est adoptée à l'unanimité*

## 2 Dossier technique

---

### **Bilan annuel de l'état des nappes**

N. GARCIA rappelle que comme chaque année depuis 2012, le Syndicat Mixte assure le suivi des niveaux d'eau et des intrusions salines en régie. Ce suivi fait l'objet d'un rapport

annuel et d'une présentation en Comité Syndical. Il donne la parole au directeur pour faire le bilan annuel de ce suivi.

A l'issue de cette présentation, C. CHIVILO indique que c'est une bonne nouvelle que les nappes se soient correctement rechargées durant cette année pluvieuse mais alerte sur le fait qu'il y a beaucoup de traitement aux produits phytosanitaires, notamment dans la vallée de l'Agly.

M. MANAS indique qu'une réunion va bientôt être organisée par la Communauté de Communes Sud Roussillon. Cette dernière souhaite réaliser un nouveau forage dans les nappes quaternaires pour substituer des prélèvements actuellement réalisés dans les nappes Pliocène classées en ZRE. Il demande si c'est l'Agence de l'Eau qui réalise le classement ZRE.

H. TACHRIFT indique que le classement ZRE est réalisé par le Préfet de Bassin et rappelle brièvement la législation sur le sujet. Il indique que depuis 2014 le Syndicat Mixte milite pour un déclassement ZRE des nappes quaternaires, en s'appuyant sur les résultats de l'Etude « Volumes Prélevables ». Plusieurs courriers ont été écrits au Préfet de Bassin en ce sens car il juge en effet ce classement contre-productif. Fin 2020 un projet de déclassement des nappes quaternaires a été soumis à consultation. Le déclassement pourrait donc être effectif en 2021.

N. GARCIA ajoute que les projets visant à soulager le Pliocène sont intéressants et nécessitent souvent des infrastructures. Par ailleurs les nappes quaternaires peuvent être vulnérables, aux pollutions et aux aléas climatiques. C'est pourquoi il apparaît pertinent d'avoir une approche globale pour la gestion de l'eau en sollicitant les différentes ressources, en réalisant des infrastructures communes permettant des économies d'échelle et en faisant jouer la solidarité. Dans cette perspective, la création d'un Syndicat de Production à l'échelle départementale apparaît pertinente.

A l'issue de ces échanges, N. GARCIA demande au Comité Syndical de donner acte à l'exécutif de la présentation des rapports annuels du suivi quantitatif des nappes et des intrusions salines.

*La délibération n°5 donnant acte de la présentation des rapports de suivi annuel des nappes est adoptée à l'unanimité.*

#### Travaux : mises aux normes et rebouchages de forages

N. GARCIA donne la parole au Directeur pour présenter l'action proposée. Ce dernier rappelle le contexte dans lequel cette action s'inscrit : les forages mal réalisés ou abandonnés peuvent constituer des vecteurs de transfert de pollution, vers les nappes profondes notamment. En 2015, une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) a été portée par le Syndicat Mixte afin d'agir également sur les forages privés, notamment dans les secteurs les plus sensibles. En 2020, le Syndicat Mixte a porté un dossier de renouvellement de la DIG pour 5 années supplémentaires.

La D.I.G. ayant été renouvelée, il est proposé de réaliser une nouvelle campagne de travaux sur forages publics et privés. 7 ouvrages ont d'ores et déjà été recensés. Le Directeur indique également que le coût de cette opération sera plafonné à 30 000 € H.T. et qu'elle est susceptible d'être aidée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau.

En l'absence d'observation suite à cette présentation, N. GARCIA propose de passer au vote.

*La délibération n°6 relative à la réalisation de travaux sur les forages publics et privés est adoptée à l'unanimité.*

#### Education aux nappes dans les écoles primaires

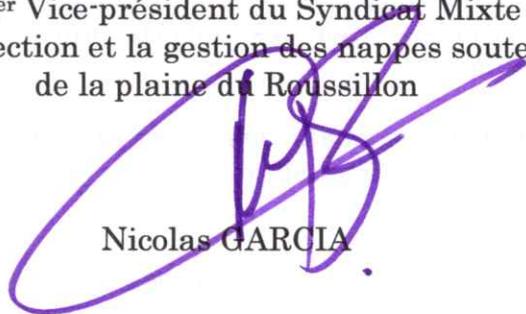
N. GARCIA indique que chaque année depuis 2012, le Syndicat Mixte réalise une action d'éducation aux eaux souterraines dans les écoles primaires en lien avec l'Inspection d'Académie. Il est proposé de reconduire cette action pour l'année 2021-22, avec là encore, 10 classes sélectionnées sur la plaine du Roussillon.

Il rappelle que le coût de cette action est estimé à 18 000 € et qu'elle est susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau. En l'absence d'observation, le Comité Syndical passe au vote

*La délibération n°6 relative à l'action d'éducation et de sensibilisation dans les écoles primaires pour l'année 2021-2022 est adoptée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé. N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.*

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat Mixte  
pour la protection et la gestion des nappes souterraines  
de la plaine du Roussillon

  
Nicolas GARCIA